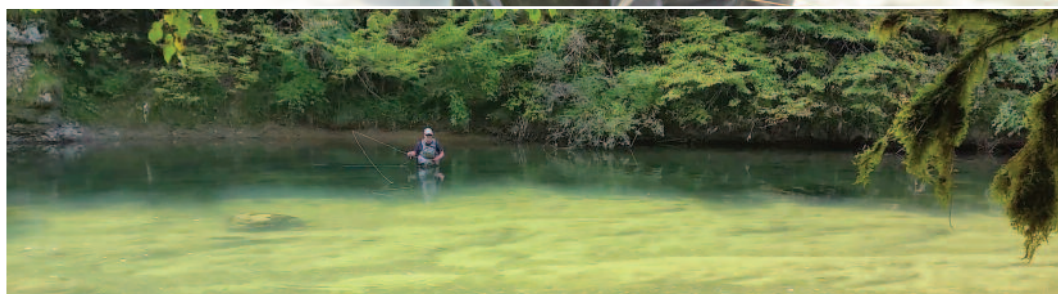




Pêche à la mouche dans le département de l'Ain (01)





Préface

La PALM est une technique historiquement présente dans notre département. Elle y est fortement installée depuis plusieurs générations. Nous y retrouvons de multiples anciens champions de France et champions du Monde ainsi que les trois plus grandes marques distributrices de matériel spécifique mouche.

Des lieux emblématiques et connus de l'Europe comme la BRA (Basse Rivière d'Ain), l'Albarine, la Valserine et son label rivière sauvage, le département de l'Ain a tout pour vous séduire lors de votre séjour pêche à la mouche.

La clarté de nos cours d'eau vous permettra de pratiquer aisément la pêche en nymphe à vue à longue distance ou sous la canne. Sur des rivières à fortes pentes ou encombrées comme la Valserine, le Veyron ou la Pernaz la technique de nymphe au fil prendra ici toute sa valeur.

Pour les passionnés de pêche fine en sèche de type Tenkara ou d'utilisation de petite canne à mouche de 7" en soie de #3, nous vous conseillons les rivières Allemogne, la basse Pernaz, la haute Albarine, la Semine et le Plateau de la Valserine.

Pour votre destination « GROSSE Truite » et « Ombre commun » vous aurez le choix entre la Basse Rivière d'Ain du village de Neuville-sur-Ain à sa confluence avec le Rhône à Loyettes ; l'Albarine, le Lange et l'Oignin.

Pour votre destination «



Parcours no kill

Cours d'eau	Communes	Linéaires (m)	Point*	Points GPS
BRA	Pont d'Ain	5560	A	46°02'56.28"N / 5°20'25.91"E (Amont)
				46°02'33.49"N / 5°19'25.00"E (Middle)
				46°02'22.53"N / 5°19'01.03"E (Varambon)
	Priay	1500	B	45°59'35.15"N / 5°16'40.97"E
	Chazey	2000	C	45°54'26.34"N / 5°13'58.80"E
	Blyes	2000	D	45°51'26.19"N / 5°13'49.18"E



Séran	Talissieu	800	N	45°50'44.80"N / 5°43'53.68"E
-------	-----------	-----	----------	------------------------------

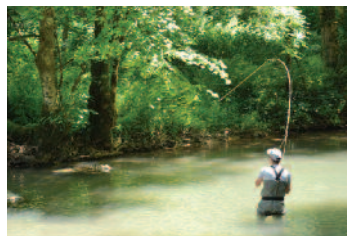


Allemogne	Thoiry	1100	O	46°13'53.02"N / 5°59'59.30"E
-----------	--------	------	----------	------------------------------

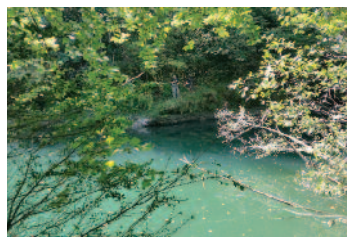


Parcours no kill

Cours d'eau	Communes	Linéaires (m)	Point	Points GPS
Albarine	St Rambert en Bugey	455	E	45°56'39.59"N / 5°26'07.35"E
	Oncieu	570	F	45°56'54.43"N / 5°28'20.03"E
	Argis	587	G	45°55'46.01"N / 5.29°38.72"E
	Tenay	480	H	45°55'05.08"N / 5.30°33.68"E
	Chaley	524	I	45°56'50.96"N / 5°31'53.27"E



Valserine	Châtillon en Michaille	455	J	45°56'39.59"N / 5°26'07.35"E
-----------	------------------------	-----	----------	------------------------------



Lange	Montréal la Cluse	1800	K	46°11'03.86"N / 5°36'55.02"E
	Groissiat	700	L	46°13'22.39"N / 5°36'55.02"E
Oignin	St Martin du Fresne	870	M	46°08'59.87 N / 5°33'10.20"E



* Vous retrouverez les points sur la carte pages centrales

AAPPMA réciprocitaires

AAPPMA non réciprocitaires

Concerne exclusivement les Salmonidés pour lesquels tout sujet capturé devra être remis à l'eau sans aucune distinction de taille.

L'utilisation d'hameçons simples sans ardillons est obligatoire.

La basse rivière d'Ain



Elle séduira tous les amateurs de grandes rivières : longs plats à ombres commun, rapides, coups du soir à gros poissons et, au printemps, énormes truites se délectant de gammarus regroupés en bordure sont les principaux atouts de cette rivière où chaque poisson se mérite. En résumé, une rivière d'exception, où chaque pêcheur peut espérer capturer le poisson de sa vie ! Largeur moyenne : 50 à 100m



ACCÈS/INFOS

Gestionnaires : AAPPMA PPVA (2^e cat)
AAPPMA PLA (2^e et 1^{ère} cat)
AAPPMA AUPRA (1^{ère} cat)

2^e et 1^{ère} catégories du domaine public réciprocaire

Accès : Ponts de Loyettes, Chazey, Gévrieux, Priay, Pont d'Ain, Neuville-sur-Ain

Infos + : Consulter les débits avant de partir sur le site web RDBRMC.

Dépositaires cartes de pêche :



AUPRA - 42 -



PLA - 41 -



PPVA - 39 -

A ne pas manquer : Les regroupements de gammarus en bordure au printemps

Densité : ++

Taille : ++++

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Deux petits affluents de l'Ain qui prennent leur source au cœur du massif du Bugey.
Pêche idéale au printemps lorsque les débits sont encore importants, en sèche à la surprise ou en nympe au fil.

Largeur moyenne : 5 à 10 m



ACCÈS/INFOS

Gestionnaires : AAPPMA PPVA
AAPPMA Cerdon

1^{ère} catégorie domaine privé réciproitaire

Accès : Le veyron depuis Poncin, suivre la D 1084
Le Riez depuis Jujurieux, suivre la D12 puis D12B

Infos + : Ne pas rater les premières éclosions

Dépositaires cartes de pêche :



PPVA - 39 -



CERDON - 40 -

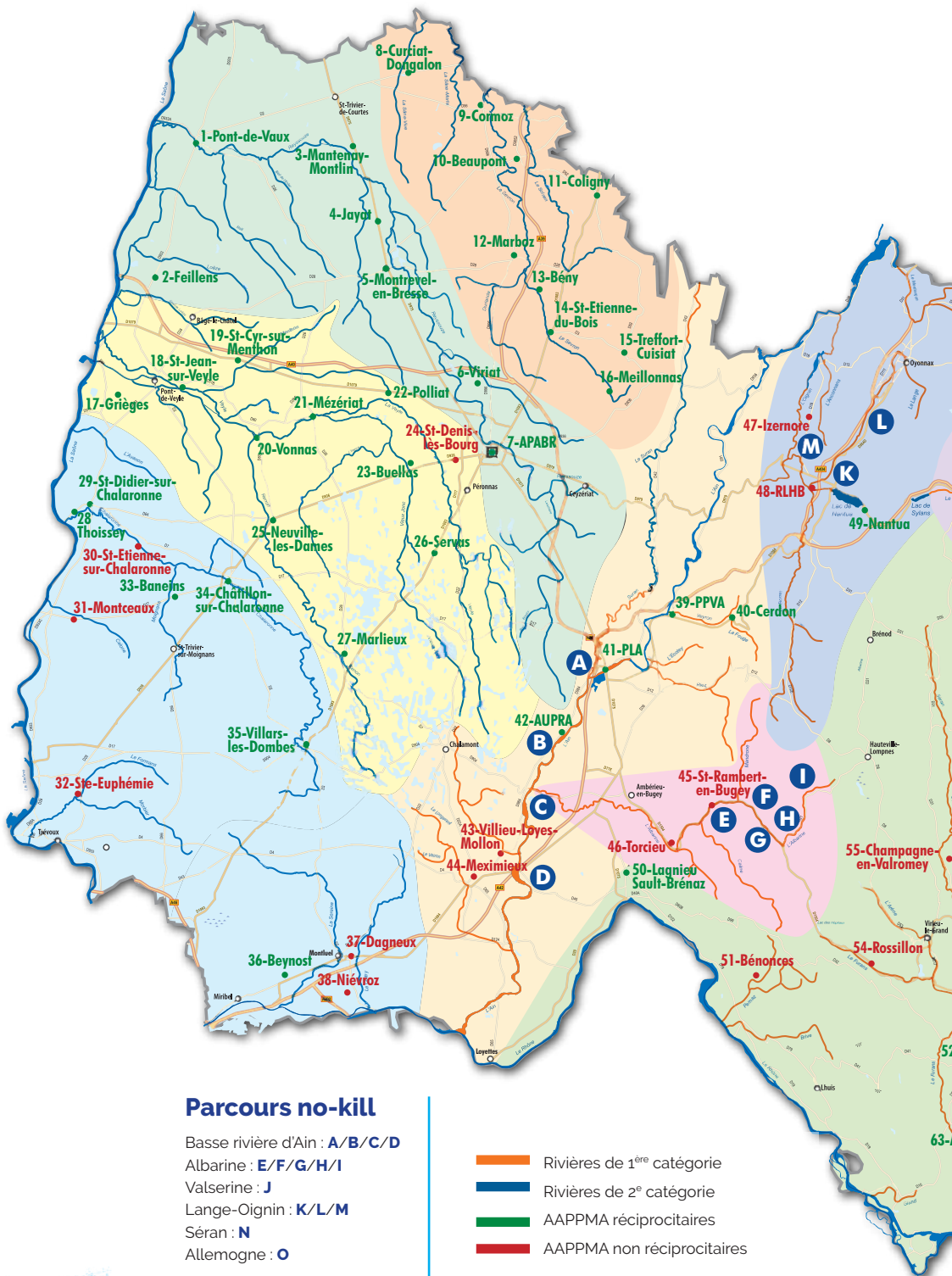


A ne pas manquer : La pêche à la surprise très efficace sur ces deux rivières très peu pêchées à la mouche.

Densité : +++

Taille : +

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Taille minimum des poissons

• TRUITE :

La taille minimum de capture des truites (autres que la truite de mer) est fixée sur l'ensemble du département de l'Ain à **0,25 mètre**, à l'exception des secteurs suivants où elle est fixée à **0,30 mètre** :

Rivières	Limite amont	Limite aval
Ain	Intégralité dans le Département (du Lac de Coiselet à la confluence avec le Rhône)	
Suran	Pont de Planche	Confluence avec l'Ain
Oignin et Lange	Intégralité du cours d'eau et ses affluents	
Merdanson	Intégralité du cours d'eau et ses affluents	
Pays de Gex	Intégralité des cours d'eau du Pays de Gex. Bassin versant : Versoix, Allondon, Annaz	

• AUTRES ESPÈCES :

Espèce	Taille Légale de capture
OMBRE COMMUN	0,35 mètre
BROCHET	0,60 mètre
SANDRE	0,50 mètre
BLACK-BASS	0,40 mètre

Les Périodes d'ouverture

Espèces	Taille capture	1 ^{ère} catégorie	2 ^e catégorie
Toutes les espèces de poissons à l'exception de celles mentionnées ci-dessous.		du 11/03 au 17/09	du 01/01 au 31/12
Truite fario ⁽¹⁾ , Truite arc en ciel ⁽¹⁾ , Ombre ou Saumon de fontaine,	25 cm	du 11/03 au 17/09	du 11/03 au 17/09
Ombre commun ⁽²⁾	35 cm	du 20/05 au 17/09	du 20/05 au 31/12
Brochet	60 cm	du 11/03 au 17/09	du 1/01 au 29/01 du 01/05 au 31/12
Sandre	50 cm	du 11/03 au 17/09	du 1/01 au 12/03 du 01/05 au 31/12
Black-bass	40 cm	du 11/03 au 17/09	du 1/01 au 7/05 du 01/07 au 31/12
Grenouilles vertes Grenouilles rouges		du 24/06 au 17/09	du 24/06 au 31/12

(1) Sur le fleuve RHÔNE, l'ouverture de la pêche de ces espèces est prolongée jusqu'au 1^{er} OCTOBRE 2017 inclus.

(2) Sur le SERAN, la pêche de l'ombre commun est interdite toute l'année 2017. Sur l'AIN, sur le linéaire compris entre, à l'amont le barrage de retenue de la centrale hydroélectrique d'ALLEMENT (commune de PONCIN), et à l'aval le barrage de retenue de la centrale hydroélectrique Convert (commune de PONT-D'AIN), la pêche de l'ombre est permise du 20 MAI au 17 SEPTEMBRE 2017.

L'Albarine



Ses eaux translucides, ses belles populations de salmonidés et ses éclosions régulières tout au long de la saison en font une rivière école, référence de notre département. A ne pas manquer lors de votre séjour.

Largeur moyenne : de 10 à 20 m



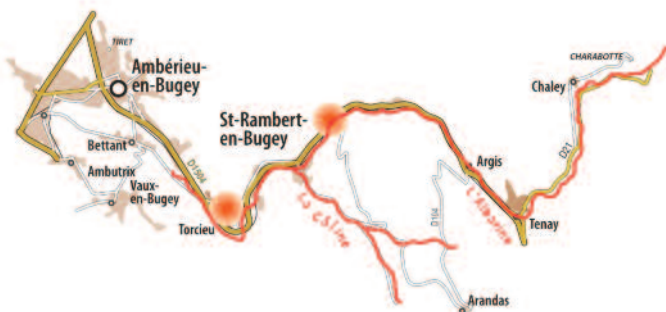
Dépositaires cartes de pêche :



Albarine - 45 -



Torcieu - 46 -



ACCÈS/INFOS

Gestionnaires : AAPPMA Albarine
AAPPMA Torcieu

1^{ère} catégorie non réciproitaire

Accès : Très facile, il vous suffit de suivre la D1504 jusqu'à Tenay puis sur la D21 jusqu'à Chaley.

Infos + : Top information à l'office du tourisme de St Rambert en Bugey

A ne pas manquer : Eclotions de grosses echdyo dites « rouges » en avril/mai

Densité : ++++

Taille : +++

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Le Lange L'Oignin

L'Oignin, seule rivière Bugiste du département coulant du sud vers le nord, et son affluent principal le Lange, constituent deux parcours encore méconnus du grand public, et pourtant, ce ne sont pas les atouts qui manquent. D'accès facile et moyennement encombrées, elles raviront les pêcheurs de toutes techniques.

Largeur moyenne : 5 à 20m.



Présence d'une belle population d'ombres communs sur la partie aval du Lange, à partir de Montréal-la-Cluse. Densité exceptionnelle de truites entre Maillat et Brion. Les gorges de l'Oignin, entre le barrage de Samognat et la confluence avec l'Ain, offrent un cadre époustouflant.

ACCÈS/INFOS

Gestionnaires : AAPPMA RLHB
AAPPMA Izernore

1^{ère} catégorie non réciproitaire

Accès : Accès faciles et nombreux

Infos + : Dépositaires cartes de pêche :



RLHB - 48 -



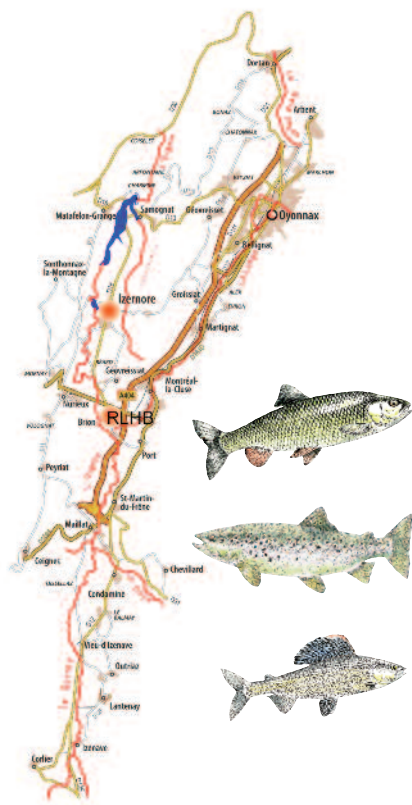
Izernore - 47 -

A ne pas manquer : Les grosses éclosions de fin de printemps sur le Lange

Densité : ++++

Taille : ++

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



La Valserine La Semine

Premier cours d'eau labellisé « rivières sauvages » de France, ses eaux encaissées et froides, même en période d'étiage, permettent la pratique de la mouche durant tout l'été. La Semine, son principal affluent, offre également un cadre calme et naturel.

Largeur moyenne : de 5 à 25m.



ACCÈS/INFOS

Gestionnaires :
AAPPMA Bellegarde/Valserine
AAPPMA Chézery-Forens
AAPPMA St Germain de Joux

1^{ère} catégorie non réciprocaire

Accès : suivre la D991 en direction de Lélux-Mijoux

Infos + : Rivière tardive à cause de la fonte des neiges

Dépositaires cartes de pêche :



Bellegarde - 57 -



St Germain - 58 -



Chézery - 59 -

A ne pas manquer : Les fortes éclosions au coup du soir à partir du mois de juillet

Pêche en sèche en pleine journée

Densité : ++++

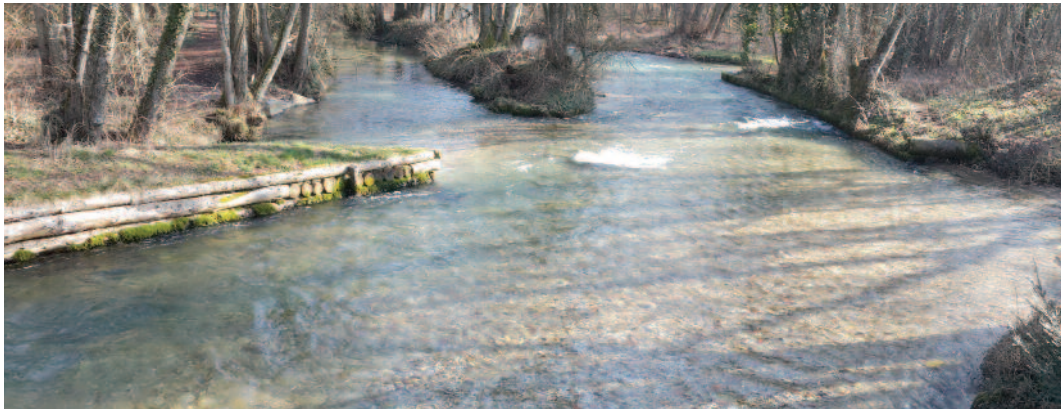
Taille : +

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Le Pays de Gex possède plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau de 1^{ère} catégorie, et ces deux cours d'eau principaux, aux profils variés, offrent de belles possibilités au pêcheur avide de découverte.

Largeur : de 5 à 15 m



ACCÈS/INFOS

Gestionnaires : AAPPMA Thoiry
AAPPMA Divonne-les-Bains

1^{ère} catégorie réciprocitaires

Accès : Allemogne depuis le pont de Gremaz

La Versoix depuis l'Avenue du pont des Iles parking du rond point.

Infos + : Tous les cours d'eau du Pays de Gex sont réciprocitaires.

Dépôtaires cartes de pêche :



Thoiry - 61 -



Divonne-les-Bains - 62 -

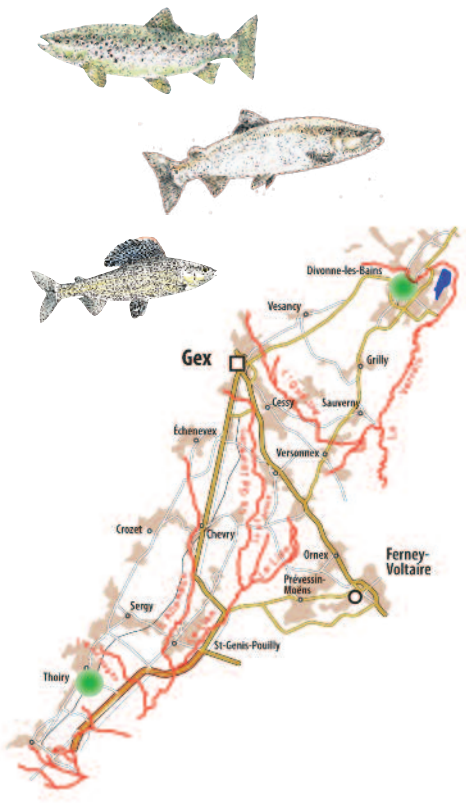
A ne pas manquer :

Présence de truites lacustres sur la Versoix

Densité : ++

Taille : ++

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D





La Pernaz La Brivaz Le Treffond

Vous aimez pêcher au milieu de gorges sauvages,
aux pieds de cascades
et dans une nature préservée ?
Ces trois rivières sont faites pour vous.
Sac à dos et bonne condition physique exigés.



ACCÈS/INFOS

Gestionnaire : AAPPMA de Bénonces

Infos + : La proximité avec l'Albarine.

Dépositaire cartes de pêche :



Bénonces - 51 -



A ne pas manquer : Le cadre, hors norme !

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Lac des Brotteaux/Lac du Chatelet

Vous avez aujourd'hui la possibilité de pêcher le black-bass à la mouche sur ces deux lacs où cette espèce est en no-kill depuis de nombreuses années.



Lac des Brotteaux



Lac du Chatelet

ACCÈS/INFOS

Gestionnaires : AAPPMA APABR

AAPPMA St Etienne du Bois

Accès :

Lac des Brotteaux	Priay - APABR	12 ha	45°59'54.68"N / 5°17'37.69"E
Lac du Chatelard	St Etienne du Bois	3 ha	46°08'59.87 N / 5°33'10.20"E

Infos + : Streamer léger, poissons éduqués

Dépositaire cartes de pêche :



APABR - 7 -



St-Etienne-du-Bois - 14 -

A ne pas manquer :

Éclosions de libellules et demoiselles

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Fédération des AAPPMA 01

10 allée de Challes - 01000 BOURG-en-BRESSE

Tél. 04 74 22 38 38 - federation.peche.01@wanadoo.fr

www.federation-peche-ain.com